Image not found or type unknown

une association même peut elle agir dans deux secteurs différents

Par **TSERING**, le **13/05/2009** à **12:53**

bonjour,

envisageant la création d'une association je souhaiterai savoir si :

une même association peut agir dans ces deux secteurs dans la mesure où c'est spécifié dans les statuts (objet) ou bien la préfecture peut elle refuser l'enregistrement?

- humanitaire
et
-défense des droits et intérêts ou (causes)
je vous remercie d'avance pour votre aide
cordialement
tséring

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés